

SEDAMIX LABEL

Graminées sauvages



Description :

Mélange constitué exclusivement de graminées sauvages, labellisées Végétal Local.

Assure un enherbement non concurrentiel de la vigne, très résistant vis à vis du stress hydrique car peu consommateur en eau.

Installation lente. Mélange pérenne (10 ans).



Composition :

100 % Graminées sauvages

- 50% BROMUS ERECTUS *
- 30% FESTUCA RUBRA *
- 20% FESTUCA OVINA *



Photo : BROMUS ERECTUS



Photo : FESTUCA RUBRA

**Labellisé Végétal Local 3*



Photo : FESTUCA OVINA



Semis :

- Densité : **200 Kg/ Ha en plein ; 67 Kg / Ha 1 rang sur 2**
- Période de semis : automne exclusivement

Composition strictement réservée à la clientèle.
Reproduction/Publication administrative ou commerciale interdite sans accord préalable.